



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 143/2024/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Convention n° CC - 20048 de mise à disposition d'un maître-nageur
Profession Sport Culture 38
Maison Départementale des Sports
7 rue de l'Industrie
38320 EYBENS Cedex

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec l'association Profession Sport Culture 38 – Maison Départementale des Sports – 7 rue de l'Industrie - 38320 EYBENS Cedex, représentée par Monsieur Jean Michel LOSA, la convention n° CC-20048 de mise à disposition d'un maître-nageur, **M. MARGIRIER Gabriel** chargé de la surveillance des bassins de la piscine du quartier de Reyniès du 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne à Varcès, pour les écoles primaires de Vif du 16 septembre 2024 au 5 juin 2025 :

- intervention sur la base de 66 heures (42€/h) réparties comme suit :
- ✓ 26 heures du 16 septembre au 19 décembre 2024 : soit **1092€**
 - ✓ 40 heures du 7 janvier au 5 juin 2025, soit **1680€**

pour un montant total s'élevant à **2772 € TTC** (deux mille sept cent soixante douze euros).

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 19 SEP. 2024

**Par délégation du Conseil Municipal,
le Maire**

Guy GENET

